



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société DEMOULIN - FEDY pour le renouvellement et l'extension d'une carrière sur les communes de Traitiefontaine et Chambornay-les-Bellevaux

Par arrêté n° 70-2022-10-07-00007 du 7 octobre 2022 est organisée durant 31 jours, du 7 novembre 2022 à partir de 9h au 7 décembre 2022 à 17h, une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale susvisée à laquelle sont annexés notamment une étude de dangers, une étude d'impact, son résumé non technique et l'absence d'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE).

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Traitiefontaine - 1, place de la mairie 70190 Traitiefontaine.

A cet effet, Mme Marie-Paule BARDECHE, préfète honoraire retraitée, a été désignée commissaire enquêtrice par décision du tribunal administratif de Besançon du 22 septembre 2022.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Traitiefontaine et Chambornay-les-Bellevaux afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête (mairie de Traitiefontaine).

Les déplacements de tout usager dans les locaux des mairies de Traitiefontaine et Chambornay-les-Bellevaux s'effectueront selon les principes généraux de gestion des flux de personnes et dans le respect des mesures dites « barrières » en vigueur lors de l'enquête publique. Tout usager souhaitant déposer une observation dans le registre d'enquête est tenu d'apporter son propre stylo.

La commissaire enquêtrice sera présente afin de recevoir les observations écrites et orales du public :

- le lundi 7 novembre 2022 de 9h à 12h en mairie de Traitiefontaine,
- le lundi 14 novembre 2022 de 14h à 17h en mairie de Chambornay-les-Bellevaux,
- le samedi 19 novembre 2022 de 9h30 à 12h30 en mairie de Traitiefontaine,
- le lundi 28 novembre 2022 de 14h à 17h en mairie de Chambornay-les-Bellevaux,
- le mercredi 7 décembre 2022 de 14h à 17h en mairie de Traitiefontaine.

Toute information sur le dossier pourra être demandée par voie postale auprès de la SAS DEMOULIN – FEDY, MM. DEMOULIN Didier et Julien – 7, grande rue – lieu-dit Marloz – 70190 Cirey ; par téléphone et par mail (téléphone : 03.84.91.90.58 ; mail : didier@demoulin-tp.fr) ou auprès du Préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet et le consulter à la préfecture.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Traitiefontaine et Chambornay-les-Bellevaux,
- par courrier adressé à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête (mairie de Traitiefontaine - 1, place de la mairie 70190 Traitiefontaine) pour être annexées aux registres d'enquête,
- sur le registre dématérialisé à tout moment du 7 novembre 2022 à partir de 9h00 au 7 décembre 2022 à 17h00 via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4257> ou par mail à l'adresse : enquete-publique-4257@registre-dematerialise.fr

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Politiques publiques – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Carrières).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (rubrique précitée) ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4257>

Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

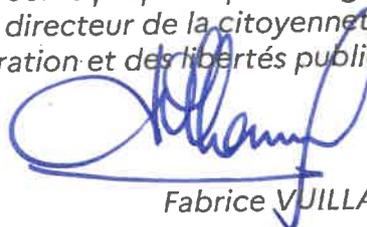
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que de l'éventuel mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État), et en mairies de Traitiefontaine et Chambornay-les-Bellevaux pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale portant sur ce projet, assortie du respect de prescriptions ou de refus d'exploitation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, est le Préfet de la Haute-Saône, qui prendra à l'issue de cette procédure un arrêté d'autorisation, ou le cas échéant, un arrêté de rejet, concernant ladite demande.

Fait à Vesoul, le 10 OCT. 2022

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté, de
l'immigration et des libertés publiques,



Fabrice VJILLAUME